

Atelier des services techniques – réfection de la toiture : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

☞ donne connaissance du projet de réfection de la toiture à l'atelier des services techniques (voirie-propreté-espaces verts) ;

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

-	Subvention au titre de la D.E.T.R. :	41 250,00 € HT
-	Part communale :	96 250,00 € HT
	Soit :	137 500,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 4 février 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 30 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.E.T.R. soit 41 250,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 24 ; abstentions : 4